



# COLLOQUE DE DROIT SOCIAL

SAMEDI 07 DÉCEMBRE 2024

Campus Port-Royal-Centre René Cassin-Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne, 17 rue Saint-Hippolyte 75013 Paris  
Amphithéâtre 2 et en ligne

## Répression syndicale : illustrations et ripostes sur une actualité renouvelée



Inscription préalable en ligne indispensable : [www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

Clôture des inscriptions le 05 décembre 2024 à 18h

**RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS**

**Syndicat des Avocats de France**

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : [saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr)

[www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)



# COLLOQUE DE DROIT SOCIAL

## Répression syndicale : illustrations et ripostes sur une actualité renouvelée

### PROGRAMME

**8h15-9h00 : Accueil café**

**9h00-9h15 :** Accueil Présidente du SAF Judith KRIVINE et Responsable de la commission sociale Savine BERNARD

#### MATIN :

**Modératrice :** Meriem GHENIM, Avocate au Barreau de Seine-Saint-Denis

**9h15-10h00 : L'antisyndicalisme en France. Regard sur l'histoire et l'actualité de la répression syndicale**

**Stéphane SIROT**, Socio historien, spécialiste des relations sociales

Analyse des différents mouvements de répression des travailleurs. Spécificités de la vague autoritariste actuelle et ses objectifs

**10h00-10h30 : Quelle stratégie juridique face à la répression syndicale ?**

**Hervé TOURNIQUET**, Avocat au Barreau de Paris  
Comment défendre rapidement les salariés protégés et les salariés non protégés (grévistés) -  
Saisine du Conseil des Prud'hommes et/ou saisine du Tribunal judiciaire

**10h30-11h00 : Débat avec la salle**

**11h00-11h15 : Pause**

**11h15-12h00 : Table ronde sur la répression syndicale**

**Siham TOUAZI**, anciennement infirmière syndicaliste CGT  
**Christian PORTA**, syndicaliste CGT chez NEUHAUSER  
Comment résister face à la répression et à la pénalisation de l'activité syndicale, comment intégrer la stratégie judiciaire dans une stratégie collective plus globale ?  
Modification des stratégies syndicales face à un autoritarisme renforcé

**12h00-12h30 : Débat avec la salle**

**12h30-14h00 : Pause déjeuner**

#### APRES-MIDI :

**Modérateur :** Xavier SAUVIGNET, Avocat au Barreau de Paris

**14h00-14h30 : L'inspection du travail en appui des salariés exposés et attaqués**

**Valérie LABATUT**, Responsable syndicale à la CGT USN-TEFP

Grille de lecture de l'inspection du travail sur les demandes d'autorisation de licenciement - Regard de l'inspection sur la répression syndicale et les outils dont elle dispose en appui des salariés - Analyse des effets des réformes actuelles sur les moyens et l'autonomie de l'inspection

**14h30-15h15 : De la répression de travailleurs à la répression patronale**

**Bérenger TOURNE**, Avocat au Barreau de Paris  
Alors que le travailleur fait l'objet d'une répression pénale accrue, comment se défendre et recourir au pénal (diffamation, entrave, ...)  
Comment articuler action pénale et action prud'homale ?  
Quelles actions pénales mener contre les employeurs face à une répression ?

**15h15-16h00 : Débat avec la salle**

**16h00-16h15 : Pause**

**16h15-17h00 : Synthèse**

**Isabel ODOUL - ASOREY**, Maîtresse de conférence en droit privé IRERP - Université Paris Nanterre

**17h00-17h30 : Débat**



# Répression syndicale : illustrations et ripostes sur une actualité renouvelée

SAMEDI 07 DÉCEMBRE 2024

## TARIFS

- ❑ Avocat adhérent SAF : 150€ TTC
- ❑ Avocat non adhérent SAF et autre public : 200€ TTC
- ❑ Conseillers Prud'hommes, enseignants, inspecteurs de travail et représentants syndicaux : 80€ TTC
- ❑ Syndicalistes non-conseillers Prud'hommes : gratuit sur inscription préalable
- ❑ Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles
- ❑ Possibilité de déjeuner sur place – informations à venir

## PÉDAGOGIE

**Objectifs pédagogiques :** avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit social.

**Compétences visées :** amélioration des connaissances pratiques en droit social.

**Public visé et prérequis :** toute personne intéressée par le droit social : magistrats, avocats, syndicalistes ; aucun prérequis.

**Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :** apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

**Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :** la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

**Modalités et délais d'accès :** Pour les participants en visio conférence : un lien sera envoyé la veille de la formation.

**Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :** Questionnaire d'évaluation des acquis

**Formalisation à l'issue de la formation :** Attestation de fin de formation

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentiel et en visioconférence

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

**Méthode pédagogique :** expositive.

## FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

**SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : sept heures**

**Cette formation est prise en charge à titre collectif par le FIFPL !**

**Participation en présence :** **Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

**Participation en visio-conférence :**

**Pour valider la formation** - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.